République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 mai 2019

Date de la convocation: 06/05/2019

Membres en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 7

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Représentés :

Excusés : Christian COUMET, Xavier MACIAS

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Catherine LISSARRAGUE

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_032 - Objet : Vote du compte administratif complet 2018 - budget principal

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019_012 POUR CAUSE D'ERREUR

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de CAZÈRES André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		190 545.05	100 571.18		100 571.18	190 545.05
Opérations de l'exercice	960 597.97	1 077 559.94	2 567 242.21	2 809 092.49	3 527 840.18	3 886 652.43
TOTAUX	960 597.97	1 268 104.99	2 667 813.39	2 809 092.49	3 628 411.36	4 077 197.48
Résultat de clôture		307 507.02		141 279.10		448 786.12
				Restes à réaliser	147 130.00	
				Besoin/excédent de financement Total		301 656.12
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		202 258.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement et d'investissement :

RF
Tarbes
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2019
065-256501321-20190515-2019_032-DE

301 656	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
5 851	au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
141 280	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20_____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2019
065-256501321-20190515-2019_032-DE